

SAINT-THURIEN, le 7 décembre 2022

CONVOCATION

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Municipal se réunira à la Mairie de SAINT-THURIEN le

Mercredi 14 décembre 2022 à 18 h.30

Ordre du jour :

- 1°) Tarifs publics communaux 2023,
- 2°) Allocation de vétérance des anciens sapeurs-pompiers 2022,
- 3°) Autorisation au Maire pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement,
- 4°) Restauration du petit patrimoine – demande de fonds de concours à Quimperlé Communauté,
- 5°) Audit technique des installations thermiques des bâtiments publics – convention financière,
- 6°) Dissolution du CCAS – reprise par la Commune des aides existantes,
- 7°) Budget primitif 2022 – décision modificative,
- 8°) Attribution de l'indemnité forfaitaire de déplacement,
- 9°) Travaux sur l'église – approbation du projet et demande de subventions,
- 10°) Quart d'heure de libre expression.

Du gel hydroalcoolique sera mis à disposition à l'entrée de la salle et chacun doit se munir de son propre stylo.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,
Christine KERDRAON.

Séance du 14 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le sept décembre, s'est réuni à la salle municipale sous la présidence de Madame Christine KERDRAON, Maire.

Etaient présents : Françoise GOLIES, Nicolas LE NAOUR, Fabienne LE GALL, Flore MEFORT, Stéphanie NOUAILLE-DEGORCE, Cédric JAULNEAU, Francine TAMIC, Stéphane POIRIER, Elodie PEINTUREAU et Guillaume LOUVET.

Absents excusés : Bruno JAFFRE (a donné pouvoir à Françoise GOLIES), Michel CHARPENTIER.

Absents : Laurent MINTEC.

Secrétaire de séance : Guillaume LOUVET.

Secrétaire auxiliaire : Hélène THIEC.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 28 septembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

Délibération du Conseil Municipal

20220501

Objet : Tarifs publics communaux 2023

Sur la proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe ainsi que suit les tarifs publics communaux pour l'année 2023 :

Cantine scolaire :

- Repas adulte 5.20 €
- Repas enfant 2.66 €

Garderie municipale (matin ou soir) 0.76 €

Concession au cimetière (le m²) :

- Pour 15 ans 28.75 €
- Pour 30 ans 57.79 €

Occupation locaux communaux (la journée) :

- Salle municipale 182.00 €
- Caution 306,00 €
- Maison des associations 62.00 €
- Gratuit pour les associations thuriennes

Photocopie (l'unité) 0.30 €

Redevances cimetière :

- Creusement de fosse 100.00 €
- Ouverture de caveau 55.00 €
- Ouverture de case 53.00 €

Occupation du caveau communal (le mois) 8.30 €

Vacation funéraire 25.00 €

Columbarium :

- Droit initial d'occupation d'une case 530.00 €
- Concession pour 15 ans 53.00 €
- Concession pour 30 ans 106.00 €

Jardin du souvenir :

- Inscription sur la stèle pour 15 ans 53.00 €
- Inscription sur la stèle pour 30 ans 66.00 €

Abonnement annuel à la médiathèque :

- Adulte 10,00 €
- Vacancier (pour 2 mois) 5,00 €
- Caution pour vacancier 100,00 €
- Caution prêt liseuse 90,00 €
- Gratuit jusqu'à 25 ans
- Gratuit pour les associations, institutions et assistantes maternelles de la commune

Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Affiché le

ID : 029-212902696-20221214-20220501-DE

Location de matériel (par jour) – gratuit pour les associations locales :

- | | |
|---|---------|
| - Table (plateau, tréteaux et 2 bancs) | 4.30 € |
| - Sono (uniquement pour les associations locales) | gratuit |

Cession de caveau d'occasion :

- | | |
|------------|----------|
| - La place | 324.00 € |
|------------|----------|

Scène mobile :

- | | |
|------------------------|------------|
| - 1 jour de la semaine | 500.00 € |
| - 1 samedi ou dimanche | 800.00 € |
| - 1 week-end | 1 000.00 € |
| - Caution | 500.00 € |

Fait à SAINT-THURIEN, le 16 décembre 2022

Le Maire,



Christine KERDRAON.